



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/1999/3
30 mars 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE
Troisième session, 8-10 juin 1999
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

HARMONISATION TECHNIQUE ET NORMALISATION

**GROUPE DE TRAVAIL DE LA NORMALISATION DES PRODUITS PÉRISSABLES
ET DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ**

Note du secrétariat

1. Le présent document récapitule les travaux effectués depuis la dernière session du Comité par le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité et les sections spécialisées qui lui sont rattachées.

Cinquante-quatrième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité, tenue à Genève du 9 au 11 novembre 1998

2. À sa cinquante-quatrième session, le Groupe de travail a examiné les rapports des sections spécialisées de la normalisation des plants de pommes de terre, de la viande, des produits secs et séchés (fruits) et des fruits et légumes frais.

Vingt-neuvième session de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre, tenue à Genève du 9 au 12 février 1999

3. Une version révisée de la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre a été adoptée; un débat s'est engagé sur l'orientation future des travaux dans ce domaine et se poursuivra à la prochaine session.

Septième session de la Section spécialisée de la normalisation de la viande (porcine, bovine et de la volaille), tenue à Genève du 11 au 13 mai 1998

4. L'élaboration d'une norme pour les carcasses et découpes de boeuf se poursuit. Il s'agit notamment d'examiner les "meilleures pratiques" et de faire des recherches concernant la création d'une marque de commerce CEE-ONU.

Quarante-sixième session de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits), tenue à Grenoble du 15 au 19 juin 1998

5. Les Recommandations CEE-ONU sur les noisettes décortiquées et les noisettes en coque ont été adoptées pour une période d'essai de deux ans. Une nouvelle norme CEE-ONU pour les pommes séchées a été adoptée. La période d'essai pour les Recommandations sur les noix de cajou et les cerneaux de noix a été prolongée d'un an. Il a été décidé de réexaminer les normes pour les pistaches. L'élaboration d'un dictionnaire multilingue des défauts se poursuit.

Quarante-quatrième session de la Section spécialisée de la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais, tenue à Genève du 2 au 6 novembre 1998

6. Des révisions ont été adoptées pour les normes suivantes : haricots, carottes, agrumes, aulx, melons, pois à écosser, prunes, pastèques, avocats et brocolis.

7. Les prescriptions concernant la maturité et le calibrage des agrumes ont été examinées mais elles le seront à nouveau à la prochaine session car il n'a pas été possible de parvenir à un consensus.

8. Les principes concernant l'inclusion des asperges cultivées dans certaines conditions climatiques ont été adoptés. Les secrétariats du Codex et de la CEE-ONU rédigeront une proposition.

9. Des Groupes de travail officieux ont été constitués pour les sujets suivants :

- Examen des propositions d'amendement à la norme sur les champignons de couche;
- Révision de la norme pour les kiwis.

10. Plusieurs propositions faites par le Groupe de travail CEE-ONU/OCDE pour les pommes ont été adoptées en principe, y compris la révision de la liste des variétés. Des avis différents ont été émis au sujet de l'inclusion d'une méthode de rechange pour le calibrage. Le Groupe a invité les délégations à formuler des propositions et des observations et présentera une nouvelle proposition pour la prochaine session.

11. L'utilité des dispositions concernant le calibrage a fait l'objet d'un débat de principe.

Travaux futurs du Groupe de travail

12. Les travaux futurs comprendront notamment un examen des procédures de travail du Groupe de travail et de ses sections spécialisées. Une proposition sera élaborée par les États-Unis.

Réunion de sections spécialisées programmées après la session du Groupe de travail et avant celle de la Commission

Quatorzième session de la Section spécialisée de la normalisation des pommes de terre de primeur et de conservation, tenue à Genève les 1er et 2 février 1999

13. Les normes CEE-ONU FFV-30 et 31 concernant les pommes de terre de primeur et de conservation ont été examinées. Il n'a pas été jugé nécessaire de les modifier. Il a été décidé de ne pas inclure une liste de variétés dans les normes. Chaque délégation présente a indiqué la manière dont les normes CEE-ONU étaient utilisées dans sa législation nationale. La question de la définition des variétés longues a été examinée et les délégations ont été invitées à proposer des améliorations.

14. Il a été décidé d'attendre la publication des RUCIP 2000 avant de se prononcer sur le point de savoir s'il y avait lieu de réviser les conditions générales de vente CEE-ONU pour les pommes de terre.

Autres réunions de sections spécialisées

15. La huitième session de la Section spécialisée de la normalisation de la viande (porcine, bovine et de la volaille) doit se tenir à Genève du 10 au 12 mai 1999.

16. La quarante-septième session de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits) doit se tenir à Genève du 7 au 10 juin 1999.

Coopération avec d'autres organisations internationales

Union européenne

17. Le Groupe de travail de l'UE continue à tenir compte des normes CEE-ONU lorsqu'il examine les normes UE et poursuit l'harmonisation de ces deux séries de normes. Si lors de cet examen, il s'avère nécessaire d'apporter des amendements aux normes CEE-ONU, le Groupe procède comme suit :

- S'il s'agit d'amendements mineurs ou d'amendements imposant à des prescriptions moins strictes que la norme CEE-ONU, ils sont adoptés par le Groupe de travail de l'UE et envoyés à la CEE-ONU pour harmonisation;
- Au besoin, ils sont d'abord présentés à la CEE-ONU avant d'être adoptés par le Groupe de travail de l'UE (par exemple dans le cas des melons).

Régime de l'Organisation de coopération et de développement économiques

18. L'avenir du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales relatives aux fruits et aux légumes demeure incertain après la décision prise par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Danemark de ne plus participer aux travaux. Le Comité sera informé de tout fait nouveau dans ce domaine.

Commission du Codex Alimentarius

19. Le secrétariat de la CEE-ONU continue à tout faire, dans le cadre de ses responsabilités, pour coopérer étroitement avec le secrétariat du Codex afin d'éviter tout chevauchement d'activités. Néanmoins, il faut bien reconnaître que ces efforts ne peuvent être efficaces que si, de leur côté, les pays qui arrêtent les programmes de travail des différentes organisations internationales font des efforts analogues.

20. À sa huitième session, le Comité du Codex pour les fruits et légumes frais a harmonisé plusieurs dispositions des projets de normes Codex avec celles des normes CEE-ONU correspondantes. Des divergences importantes demeurent sur le point de savoir s'il faut inclure des dispositions pour les oranges à écorce verte. Une solution de compromis préliminaire a été trouvée au sujet de l'inclusion dans la norme Codex de dispositions concernant les asperges vertes fines et elle sera également examinée par la section spécialisée compétente de la CEE-ONU en novembre 1999.

21. À la même session, le Comité du Codex a décidé d'élaborer des projets de normes pour les pommes, les tomates et les raisins. La norme CEE-ONU pour les pommes et les poires est actuellement examinée par un groupe de travail commun OCDE/CEE-ONU. Il existe des normes CEE-ONU pour les tomates et les raisins et elles seront communiquées au secrétariat du Codex.

Page d'accueil

22. Le secrétariat a créé une page d'accueil présentant les travaux du Groupe de travail et de ses sections spécialisées. Cette page permet aux représentants de télécharger des calendriers de réunion, des documents établis pour les réunions et les textes de normes. Elle est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>.

Des observations et des suggestions concernant la présentation et le contenu de la page seront les bienvenues et doivent être envoyées à l'adresse suivante : tom.heilandt@unece.org.
